

NAGE AVEC PALMES

Compte rendu de la réunion plénière du samedi 12 septembre 2020

Cette réunion s'est déroulée en visio-conférence avec 23 personnes présentes de 9h30 à 12h20

L'ordre du jour s'est déroulé de la manière suivante,

Calendrier national.

Calendrier 2020 2021 est complet, le président rappelle les dates et les lieux des compétitions nationales ainsi que la rencontre OFAJ qui se déroulera à Sélestat du 5 au 10 juillet 2021

Calendrier 2021-2022, le championnat national des clubs se déroulera à Aix en Provence les 11-12 décembre 2021, pour le reste des compétitions aucunes propositions.

La région atlantique propose l'accueil d'une compétition nationale eau libre en 2022, le président conseille d'envoyer le courrier de candidature à la CNNAP.

Circulaires/Annexes saison 2020-21.

Les annexes annuelles n°01 à 10 n'ont pas été modifiées (temps de qualification, tarif des engagements, etc..). sauf la date et le lieu recevant les compétitions

- Ajout d'une annexe n° 11 « Championnat National des clubs Masters » qui pourra être couplé dans un 1^{er} temps au championnat national des clubs déjà existant, ce qui nous permettra :
 - D'accueillir un nb de nageurs et de clubs supplémentaires lors d'un championnat national des clubs, (souhait plus de 300 nageurs ..)
 - D'avoir une compétition nationale supplémentaire pour les maitres (1 en hiver CN Clubs, 1 au printemps CdF Piscine, 1 au début de l'été Cdf EL).
 - D'avoir un programme adapté aux maitres, nb de courses, 1 course individuelle et 2 relais récompenses (équipe club avec 3F-3H, R1-R2-R3-R4

Cette nouvelle annexe a été commentée, et corrigée au niveau du matériel, et sur certains termes orthographiques.

Cette compétition se déroulera de la même manière que lors du meeting couplé au Championnat de France piscine masters, et, une prise en compte au niveau informatique sera nécessaire.



2021-RP-Annexe
N°11 Championnat

L'ensemble des annexes sera diffusé prochainement sur le site de la commission.

Le Règlement Sportif National :

La modification du règlement concerne les sportifs étrangers licenciés à la FFESSM

1.9 SPORTIFS ETRANGERS

1.9.1 Sportif étranger licencié FFESSM

Un sportif étranger licencié à la FFESSM peut participer aux compétitions de l'animation nationale et accéder au podium d'un championnat national, inter régional, régional ou départemental à la condition de respecter les principes de sélection et les conditions de participation définies au 1.5.1 du présent règlement.

Un sportif étranger licencié à la FFESSM peut participer aux compétitions de l'animation fédérale, figurer au classement numérique national de la discipline et accéder au podium d'un championnat national, inter-régional, régional ou départemental à la condition de respecter les principes de sélection et les conditions de participation définies au § 1.5.1 dans le règlement particulier de la discipline considérée et/ou dans le règlement de la compétition.

Epreuves individuelles

Dans les disciplines et les épreuves individuelles, bien que figurant au classement officiel du championnat considéré, le sportif n'étant pas de nationalité française, ce dernier ne peut pas se voir décerner un titre de champion de France, de champion inter-régional, de champion régional ou de champion départemental. Il ne pourra pas être détenteur d'un record de France.

NAGE AVEC PALMES

Epreuves collectives

Le nombre de sportifs étrangers composant une équipe de club, un relai de club, une équipe multi-clubs ou une équipe départementale ou régionale est limité à 1 nageur maximum. L'équipe ou le relai dont la composition intègre 1 sportif étranger peut se voir décerner un titre de champion de France, de champion inter-régional, de champion régional ou de champion départemental.

La modification du règlement sportif sera réalisée et sera mis en ligne sur le site de la commission.

Masters et table de cotation: (Basile GRAMMATICOS)



rapport2020-basile.
pdf

Intranap-Winpalme, (David CARTRON)

Explication par David de l'évolution de Winpalme, Intranap, (traitement résultats internationaux, demande de support informatique, traitement des compétitions, projet avec le site fédéral, etc...).

COVID 19

Les recommandations fédérales ont été diffusées le 11 septembre aux présidents de CRNAP pour informations et prise en compte.

Interrogations diverses,

Accès CRNAP au site fédéral pour intégration session de formation cadres ou juges.

Dans un 1^{er} temps il faut posséder l'accès à la commission concernée (nap 06, nap 03, nap 33, etc..) 1 seul mot de passe par commission.

Puis aller dans session et créer la session de cadres, de juges, de secourisme avec date, le lieu, le jury avec un délégué, un président de jury, puis renseigner les participants. Puis sauvegarder la session.

Si tout le monde est reçu clôturer la session, si pb de validation une information vous sera indiquée du pb rencontré.

Attention, par exemple pour un IEF, si pas 18ans, vous ne pourrez pas clôturer la totalité de la session, obligation de créer une nouvelle session pour les + jeunes et attendre leur majorité pour clôturer la session.

Pour les juges la photo d'identité n'est plus obligatoire suite au dernier CDN mais pas encore pris en compte dans la validation des sessions nous attendons que le prestataire modifie le logiciel, le principal est que la session soit intégrée.

Quand la session est clôturée Rachida est aussitôt informée et elle établira la carte dans la mesure où le dossier est correct en particulier pour le règlement de la formation.

Si vous rencontrer qq soucis pour vos accès ou pour créer vos sessions n'hésitez pas à envoyer un email au secrétariat technique de la commission.

Réunion avec nos amis d'outre-mer.

La commission a complètement zappé l'incidence des horaires avec nos amis d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique-Guyane), mais, pour la prochaine réunion des juges (RNJ) en visio-conférence nous adapterons l'horaire afin que nos amis puissent participer, cette réunion se tiendra **le samedi 10 octobre 2020 vers 14h00**, l'invitation vous sera confirmée avec le lien qui va bien pour la connexion, ainsi que l'horaire et l'ordre du jour.